



COMMUNE DE ROCHE

Problèmes sur le réseau d'eau potable – service de piquet

En cas de problèmes à caractère **URGENT** sur le réseau d'eau potable de la commune de Roche tels que : Rupture de conduite – Fuite d'eau – Eau trouble ou colorée – Odeur ou goût suspect de l'eau
Contacter le service de piquet au n° :

079 / 314 78 62 ou le 079 / 604 98 62

Pour toutes autres **demandes ou communications ordinaires**, il y a lieu de s'adresser directement à l'administration communal au n° tél : 024 / 960 31 14 pendant les heures d'ouverture du greffe ou par mail: admin@roche-vd.ch

IMPORTANT

Propriété et entretien du réseau

Le réseau public s'arrête à la vanne de prise sur la conduite communale. Dès cet endroit, les installations, à l'exception du compteur, appartiennent au propriétaire de l'immeuble raccordé. La construction, l'entretien, les réparations éventuelles ou leur remplacement sont à sa charge.

Les déficiences doivent être réparées sans délai par le propriétaire.

Les interventions sur les conduites communales ne peuvent être réalisées que par les entreprises agréées par la Municipalité.